



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 1^{er} Juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 1^{er} Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

08/07/2026

PUBLIÉ LE :

08/07/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET et Mme Ingrid DECLERCQ.

Excusés : Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémie DIEVAL et Mme Camille VASSEUR, et qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christine BOUTOILLE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Nadège NIDERT, Mme Ingrid DECLERCQ et M. Laurent BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule LHERMITTE

D2026-53: ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME, DE DEVELOPPEMENT ET DU PATRIMOINE DU PAYS DE SAINT-OMER – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : David VIVIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer accompagne les collectivités du territoire dans leurs réflexions et projets d'aménagement, de développement et de planification territoriale,

Considérant que l'Agence assure notamment les missions suivantes :

- suivi des évolutions urbaines et développement de l'observation territoriale ;
- participation à la définition des politiques d'aménagement et de développement ainsi qu'à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification ;
- préparation des projets d'agglomérations métropolitains et territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- contribution à la diffusion de l'innovation, des démarches et outils du développement territorial durable ainsi que de la qualité paysagère et urbaine ;

- accompagnement des coopérations transfrontalières et des coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;

Considérant que l'adhésion à cette agence permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique, stratégique et méthodologique dans la conduite de ses projets et de ses réflexions en matière d'aménagement du territoire,

Considérant qu'il existe deux options d'accompagnement à choisir,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de la gouvernance de l'Agence,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Wizernes à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer selon la formule d'accompagnement global au tarif de 0,70 € par habitant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DESIGNER** Monsieur David VIVIER en qualité de représentant de la commune auprès de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront inscrits au budget communal.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Dominique LANOY